

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Application et opposabilité des Conditions Générales de Vente (CGV)

Le seul fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Direction Générale de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Commandes

Toute commande n'engage la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT qu'à la condition qu'elle ait été expressément acceptée et confirmée par elle au moyen d'un document écrit en accusant réception et mentionnant un numéro d'enregistrement.

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif par la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT qui se réserve le droit d'apporter à tout moment, et sans préavis, toutes modifications tant que la commande du client n'a pas été acceptée par ses soins ou si cette modification répond à une évolution améliorant les caractéristiques techniques du produit.

Lorsque la commande fait suite à une proposition technique spécifique de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, celle-ci n'engage la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT que pendant la période de validité de sa proposition qui est, sauf mention contraire figurant dans ladite proposition, d'un (1) mois, sans qu'il ne soit besoin d'une acceptation écrite de sa part.

Sauf accord express de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, aucune modification ou résolution de commande par le client ne peut être prise en considération.

Prix

L'envoi de tarifs ne constitue pas une offre ferme, les prix de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT pouvant être modifiés à tout moment sans information préalable.

Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande, sauf en présence d'une offre spécifique de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT. Dans cette hypothèse, les prix, leur nature (ferme ou révisable) et les conditions applicables sont ceux figurant dans ladite proposition à la condition que la commande soit adressée à la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT pendant sa période de validité d'une durée, sauf mention contraire figurant dans ladite proposition, d'un (1) mois.

Les prix sont stipulés en euros. Ils sont indiqués HT et TTC, et n'incluent pas les frais de port.

Paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à 45 jours fin de mois.

En cas de retard de paiement de toute échéance, la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT pourra annuler toutes les commandes en cours ou en suspendre leur livraison, sans préjudice de toute autre voie d'action. Dans la première hypothèse, l'acompte versé par le client restera intégralement acquis à PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT à titre d'indemnisation forfaitaire.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne en outre l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt légal majoré de cinq (5) points sans qu'il ne puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sur simple demande de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, sans mise en demeure préalable.

En outre, tout retard de règlement donnera lieu au paiement, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros par facture, dès le premier jour de retard de règlement. Le montant de cette indemnité peut être majoré sur justifications des frais réels de recouvrement engagés. En outre, en cas d'exécution tardive ou de non-exécution de l'obligation de paiement de toute facture, une indemnité supplémentaire, fixée à 10 % de son montant TTC, sera due à titre de clause pénale non réductible en cas de recouvrement par voie judiciaire.

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT.

Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Délais de livraison

Les délais de livraison sont toujours indiqués à titre indicatif. Ils s'entendent « départ usine ». Un éventuel dépassement de ces délais ne peut entraîner ni annulation automatique de la commande, ni révision de prix ou versement d'indemnité, sauf accord express de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT. Toutefois si les produits commandés n'étaient pas livrés dans un délai excédant soixante-cinq (65) jours du délai indiqué, pour toute autre cause que la survenance d'un évènement de force majeure, la vente des produits non livrés pourra être résolue sur demande écrite du client mais sans que la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT ne puisse être redevable de frais, pénalités ou indemnité hormis le remboursement des sommes versées par le Client.

Livraisons - Transfert des risques

Les marchandises vendues sont mises à disposition en nos usines, même si les prix ont été établis franco, FOB ou CIF et le transfert des risques au client intervient à l'enlèvement.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

Aucune clause particulière précisant les conditions d'expédition ne peut être considérée comme dérogeant à cette règle.

Le matériel livré et vendu n'est pas repris, sauf accord écrit donné par le siège de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, et en précisant les conditions.

Réclamations – Responsabilité

Les réclamations concernant le transport doivent être faites suivant les règles d'usage auprès du transporteur avec un double envoyé à la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT. Les réclamations concernant les quantités ou poids ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit, dans les quarante-huit heures (48 h) de l'arrivée de la marchandise à destination, et bien entendu avant toute transformation ou utilisation même partielle.

Les réclamations concernant la qualité ne sont recevables que si elles sont formulées par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les huit (8) jours de l'arrivée de la marchandise à destination. En cas de réclamation reconnue par la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT comme justifiée, sa responsabilité est limitée au remplacement de la pièce ou marchandise reconnue défectueuse ou son remboursement, sans qu'il puisse lui être demandé une indemnisation complémentaire à quelque titre que ce soit. La marchandise faisant l'objet d'un remplacement devra être retournée en totalité, sauf stipulation contraire. En outre le client devra, sous peine de déchéance de toute action, informer la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, par courrier recommandé avec accusé de réception, de l'existence de tout vice dans un délai de dix (10) jours à compter de sa découverte.

La responsabilité de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT est strictement limitée aux caractéristiques des produits et la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT ne peut être tenue responsable du choix des produits et de leur utilisation. Les informations données au-delà des caractéristiques techniques constituant de simples avis qui n'engagent pas la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT. Tout acheteur, ou utilisateur désirant obtenir les résultats spécifiques, devra s'assurer les conseils de professionnels autorisés pour déterminer les matériels à utiliser dans ce but. Les notes de calcul ou études réalisées par le Bureau d'Études de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT ne sont qu'une préconisation ; En tous les cas, elles doivent être validées par le Bureau d'Études de l'acheteur et validées par le bureau de contrôle.

Études et projets

Sauf s'ils sont remis à l'occasion d'un contrat de vente, les études et documents spécifiques de toute nature communiqués par la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT restent toujours son entière propriété, et doivent lui être restitués sur simple demande. Ils sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à tout tiers ni exécutés sans son autorisation écrite préalable.

Contrôles et essais

Pour toute marchandise soumise à une inspection ou à une réception avec essais, celle-ci devra se faire à l'usine avant expédition. L'acheteur qui en fait la demande doit indiquer la nature des essais qui seront exigés. Les coûts et frais inhérents à l'obtention des certificats de contrôle seront à la charge exclusive de l'acheteur. En cas d'absence des agents réceptionnaires au jour convenu pour les essais, la marchandise sera considérée comme définitivement réceptionnée dès son chargement à l'usine. Dans ce cas et dans l'hypothèse où, après livraison, les caractéristiques ou performances du matériel étaient contestées et nécessitaient des mesures par la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, le client supporterait entièrement les frais engagés par la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT sauf à ce qu'il démontre que les prestations de ce dernier sont en cause.

Réserve de propriété

La société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT pourra revendiquer les marchandises, en obtenir la restitution immédiate, et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Tout acompte versé sera intégralement conservé par la société PLAKA GROUP FRANCE exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT.

Les marchandises resteront la propriété de la société PLAKA GROUP France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle au départ des usines, le transfert de possession entraînant celui des risques, et devra dès lors assurer en valeur suffisante et s'interdit d'en disposer pour les vendre ou les transformer.

Conventions particulières

Toute convention particulière, de même que toute dérogation à l'une quelconque des présentes conditions générales doit faire l'objet d'un accord spécial et écrit. Toutes les conditions générales non expressément modifiées ou abrogées dans cet accord spécial conservent leur plein et entier effet.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cas où le Co-contractant aurait accès à des données personnelles appartenant à PLAKA GROUPE France exerçant son activité sous le nom commercial de LEVIAT, il s'engage à respecter la législation européenne et française en vigueur sur la protection des données personnelles

Loi applicable – Compétence – Contestation

La loi française est seule applicable. Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de toute contestation, le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.